

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) et par visioconférence le lundi 29 août 2022 à 19 h.

Sont présents : Paolo Galati, président; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Sont présents par visioconférence : Bob Pellerin, vice-président et commissaire; Donna Anber et James Di Sano, commissaires; et Adam Gordon, commissaire-parent.

Également présents : Karla Abraham Di Francesco, commissaire; Tara Anderson, commissaire-parent; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Marilyne Demers, directrice adjointe du Service des ressources matérielles et du transport; Priscilla Lingaya, coordonnatrice du Service des ressources matérielles (approvisionnement); et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Absents : Vincent Cammisano et Olivia Landry, commissaires.

0.0 Ouverture de la séance

En réponse à une demande du président, la secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications vérifie que le quorum est atteint. Le vice-président ouvre la séance.

HEURE : 19 h 01

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que l'ordre du jour contenu au document n° EC-SWLSB-2022/08/29-CA-001 soit adopté sans modification.

EC-220829-CA-0005

Adoptée à l'unanimité

3.0 Contrats de transport 2023-2027

3.1 Autobus

La directrice adjointe du Service des ressources matérielles et du transport fait la mise à jour suivante concernant la situation relative aux contrats de transport :

- Après avoir mené des négociations avec le MEQ, la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) a présenté deux offres négociées à ses membres, mais comme celles-ci n'ont pas été acceptées par l'ensemble des membres, un médiateur nommé par le MEQ poursuivra les négociations jusqu'à ce qu'une entente soit conclue.
- La commission scolaire travaille avec dix transporteurs (neuf, si on exclut la Société du transport de Laval) et a fait une offre à chacun. Une entente de principe a été conclue avec quatre d'entre eux et un transporteur a rejeté l'offre de façon catégorique en présentant en retour une offre considérablement plus élevée. La commission scolaire n'a donc pas réussi à conclure une entente avec cinq transporteurs.
- À l'heure actuelle, les services de transport seront disponibles à compter de mercredi, le premier jour de la rentrée, à plus de la moitié des élèves de la commission scolaire et nous espérons que quelques autres transporteurs seront ajoutés d'ici là.
- La commission scolaire demande une prolongation des contrats en vigueur, sous forme d'addenda, car tant que les modalités des nouveaux contrats n'auront pas été déterminées à l'échelle provinciale, il ne sera pas possible d'offrir un plein contrat. Une fois l'addenda signé, il sera possible d'offrir les services de transport. C'est dans l'intérêt de la commission scolaire de signer l'addenda et de poursuivre les négociations.
- Les parents ont été tenus informés de la situation concernant le transport.
- Il a été demandé aux écoles qui n'auront peut-être pas accès aux services de transport mercredi de préparer un plan de contingence pour gérer la circulation plus dense autour de leur école respective en mettant en priorité la sécurité de toutes les personnes concernées.
- Les parents dont les enfants n'auront pas accès au transport mercredi ont été avisés qu'ils sont responsables d'assurer le transport de leur enfant à l'école jusqu'à ce qu'une entente soit conclue avec leur transporteur scolaire.
- Parmi les autres défis, il y a le recours possible des transporteurs à des moyens de pression, comme celui de refuser de fournir des services de transport, pour obliger le MEQ à accepter leurs demandes, la possibilité d'une grève des conducteurs d'autobus et la pénurie constante de conducteurs d'autobus.

Le coordonnateur du transport fait savoir qu'il faut maintenant se concentrer à régler les contrats de transport par berline pour les élèves ayant des besoins particuliers.

Avec l'aide de la directrice générale et de la directrice adjointe du Service des ressources matérielles et du transport, il répond ensuite aux questions comme suit :

- Deux entreprises offrent le transport par berline, soit le Groupe Renaud et Transport Shiro.
- Les contrats de transport par berline n'ont pas fait partie des négociations entre le MEQ et la FTA, mais le MEQ en est conscient et abordera cette question. Si les transporteurs refusent de fournir des berlines, le dossier sera transmis à la FTA.
- Le MEQ a fourni une compensation pour l'essence en ce qui concerne les autobus, mais non les berlines.
- Au total, 75 élèves de l'école primaire d'Arundel et de l'Académie de Sainte-Agathe n'auront pas accès aux services de transport. Le Centre de services scolaire des Laurentides assure le transport pour ces écoles.
- Les élèves qui fréquentent les écoles primaires de Rawdon et de Joliette, et l'école secondaire de Joliette auront accès aux services de transport puisque le Centre de services scolaire des Samares a signé une entente avec ses transporteurs.
- Autobus Campeau devrait signer son entente demain. Le transport sera donc assuré en ce qui concerne les écoles primaires de Morin-Heights et de Sainte-Adèle.
- Une route dans la région de Lachute pourrait être problématique.
- Les écoles qui seront le plus touchées mercredi seront celles situées dans les Basses-Laurentides et à Laval.

Contrats de transport
2023-2027

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) doit voir à l'organisation des services de transport pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

Autobus

ATTENDU QUE les contrats de cinq (5) ans avec les entreprises de transport scolaire liées par contrat avec la CSSWL ont pris fin le 30 juin 2022, comme c'était le cas pour la plupart des commissions scolaires et centres de services scolaires de la province;

EC-220829-MR-0006

ATTENDU QU'un médiateur a été nommé par le gouvernement pour négocier, à l'échelle provinciale, les modalités des contrats de transport directement avec la Fédération des transporteurs par autobus (FTA);

ATTENDU QUE le gouvernement et la FTA ont conclu une entente de principe sur la contribution financière devant être versée aux transporteurs pour les services de transport scolaire au cours des six (6) prochaines années;

ATTENDU QUE les modalités précises devant être incluses aux contrats restent à finaliser;

ATTENDU QUE, malgré l'entente conclue à l'échelle provinciale avec la FTA, ce ne sont pas tous les transporteurs qui ont accepté l'entente;

ATTENDU QUE le comité consultatif de transport a été consulté et recommande la prolongation des contrats de tous les transporteurs qui ont accepté une telle prolongation, jusqu'à ce que les négociations soient terminées à l'échelle provinciale;

ATTENDU QUE la prolongation permettrait aux élèves de la CSSWL de bénéficier des services de transport pour la rentrée scolaire 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la directrice générale à signer tous les documents permettant la prolongation mensuelle des contrats avec tous les transporteurs qui ont accepté cette prolongation, et ce, jusqu'à ce que toutes les négociations soient finalisées à l'échelle provinciale;

ET QUE lesdits contrats soient prolongés selon les mêmes modalités, à l'exception de la contribution financière devant être versée aux transporteurs, soit une somme équivalente à tous les montants qui ont fait l'objet d'un accord à l'échelle provinciale et toute autre mesure financière accordée par le gouvernement.

Adoptée à l'unanimité

3.2 Berlines

Le président fait savoir que les contrats de transport par berline feront fort probablement l'objet d'une prolongation mensuelle, comme c'est le cas pour les autobus, jusqu'à la conclusion définitive des négociations.

Contrats de transport
2023-2027

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) doit voir à l'organisation des services de transport pour toutes les écoles qui relèvent de sa compétence;

Berlines

ATTENDU QUE les contrats de cinq (5) ans avec les entreprises de transport scolaire liées par contrat avec la CSSWL, y compris celles offrant le transport par berline, ont pris fin le 30 juin 2022, comme c'était le cas pour la plupart des commissions scolaires et centres de services scolaires de la province;

EC-220829-MR-0007

ATTENDU QU'un médiateur a été nommé par le gouvernement pour négocier, à l'échelle provinciale, les modalités des contrats de transport directement avec la Fédération des transporteurs par autobus (FTA);

ATTENDU QUE le gouvernement et la FTA ont conclu une entente de principe sur la contribution financière devant être versée aux transporteurs pour les services de transport scolaire au cours des six (6) prochaines années;

ATTENDU QUE les modalités précises devant être incluses aux contrats restent à finaliser et que le transport des élèves par berline n'a pas été pris en compte dans l'entente de principe;

ATTENDU QUE les négociations se poursuivent toujours, notamment en ce qui concerne la situation du transport par berline;

ATTENDU QUE le comité consultatif de transport a été consulté et recommande la prolongation des contrats de toutes les entreprises de transport par berline qui ont accepté une telle prolongation, jusqu'à ce que les négociations soient terminées à l'échelle provinciale;

ATTENDU QU'une telle prolongation permettrait aux élèves de la CSSWL utilisant les services de transport par berline de bénéficier des services de transport pour la rentrée scolaire 2022-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif de transport, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la directrice générale à signer tous les documents permettant la prolongation mensuelle des contrats avec toutes les entreprises de transport par berline qui ont accepté cette prolongation, et ce, jusqu'à ce que toutes les négociations soient finalisées à l'échelle provinciale;

ET QUE lesdits contrats soient prolongés selon les mêmes modalités, à l'exception de la contribution financière devant être versée aux transporteurs, soit une somme équivalente à tous les montants qui ont fait l'objet d'un accord à l'échelle provinciale et toute autre mesure financière accordée par le gouvernement.

Adoptée à l'unanimité

Le président remercie l'équipe du Service des ressources matérielles et du transport et celle de la direction générale d'avoir travaillé avec diligence pour assurer le transport aller-retour du plus grand nombre possible d'élèves mercredi.

Il remercie également le député de Sainte-Rose, M. Christopher Skeete, qui a fourni son assistance pour contacter le ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge.

7.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 19 h 22

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 28 septembre 2022